

Délibération DEL-CC-2026-034

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 3 FEVRIER 2026

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le trois février deux mille vingt-six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (52) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Bruno BODIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire GINGREAU, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Thierry MAROLLEAU, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Béangère BAZANTAY, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, Jean-Pierre BODIN, André BOISSONNOT, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOUIS, Jean-Baptiste FORTIN, Catherine GONNORD, Claudine GRELLIER, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Patricia TURPEAU, Patricia YOU.

Pouvoirs (7) : Serge BOUJU pouvoir à Jérôme BARON, Sébastien GRELLIER pouvoir à Johnny BROSSEAU, Sylvie BAZANTAY pouvoir à André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON pouvoir à Rachel MERLET, Pascale FERCHAUD pouvoir à Yannick CHARRIER, Aurélie GREGOIRE pouvoir à Denis PRISSET, Corinne TAILLEFAIT pouvoir à Claudine GRELLIER.

Absents (23) : Serge BOUJU, Sébastien GRELLIER, Jean Claude METAIS, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jacques BELIARD, Marie-Line BOTTON, Pascale FERCHAUD, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Aurélie GREGOIRE, Jean-Jacques GROLLEAU, Muriel HELOU-DEVILLERS, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-Louis LOGEAS, Karine PIED, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE, Corinne TAILLEFAIT, Dominique TRICOT, Véronique VILLEMONTAIX.

Date de convocation : 28-01-2026

Secrétaire de séance : Anne-Marie REVEAU

GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Travaux d'eaux pluviales - Fonds de concours avec les communes : programme 2026 et régularisations 2025

Vu la délibération du conseil communautaire n° DEL-CC-2025-060 en date du 18/03/2025 relative aux fonds de concours pour les travaux d'eaux pluviales 2025.

Cette délibération a pour but de fixer le montant estimé de la participation des communes par fonds de concours aux travaux d'eaux pluviales programmés en 2026 et de régulariser les fonds de concours liés à des opérations non réalisées en 2025 parce que reportées ou abandonnées

par la commune ou l'Agglo2B et dont les estimatifs ne correspondent plus en raison de l'augmentation des prix ou de modifications des projets.

1. Travaux supprimés du programme 2025 :

COMMUNES		PROJETS 2025	Nature des travaux	Montant travaux EP HT	Montant Maitrise d'œuvre HT	Part Commune 50%	Part Agglo 50%
BRESSUIRE	Terves	Chemin du Pas Bodin	Création bassin d'orage	10 000,00 €	800,00 €	5 400,00 €	5 400,00 €
COMBRAND		rue du Général De Gaulle phase 1	Requalification urbaine	100 000,00 €	8 000,00 €	54 000,00 €	54 000,00 €
MAULEON	Centre-ville	Rue de Nantes phase 1	Aménagement de voirie	20 000,00 €	1 600,00 €	10 800,00 €	10 800,00 €
		Rue Bonchamps	Aménagement de voirie	100 000,00 €	8 000,00 €	54 000,00 €	54 000,00 €
VOULMENTIN		rue des Justices	Travaux sur bassin d'orage	10 000,00 €	800,00 €	5 400,00 €	5 400,00 €

1. Programme de travaux « Eau Pluviale » 2026 :

COMMUNES		PROJETS 2025	Nature des travaux	Montant travaux EP HT	Montant MOE EP HT	Part commune 50%	Part Agglo 50%
L'ABSIE		rue de la Poste rue du Calvaire	Réfection de voirie CD	100 000,00 €	8 000,00 €	54 000,00 €	54 000,00 €
ARGENTONNAY	Boësse	rue du Lavoir, rue Clément V	mise en séparatif SDA	80 000,00 €	6 400,00 €	43 200,00 €	43 200,00 €
	Centre-ville	place Léopold Bergeon	Requalification urbaine	50 000,00 €	4 000,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €
BRESSUIRE	Centre-ville	rue Léopold Marolleau phase 2	réfection chaussée CD	50 000,00 €	4 000,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €
		Quartier St Porchaire	Etude hydraulique	50 000,00 €	4 000,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €
		rue de Boimé bd Lescure	Requalification urbaine	80 000,00 €	6 400,00 €	43 200,00 €	43 200,00 €
	Noirterre	rue de Faye l'Abbesse	Création bassin d'orage	50 000,00 €	4 000,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €
	Terves	Chemin du Pas Bodin	Création bassin d'orage + EP en privé	50 000,00 €	4 000,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €
CHICHE		rue du Four, rue du Presbytère	CTER	25 000,00 €	2 000,00 €	13 500,00 €	13 500,00 €
COMBRAND		rue du Général De Gaulle	Requalification urbaine	200 000,00 €	16 000,00 €	108 000,00 €	108 000,00 €
LARGEASSE		rue du Bocage	Réhabilitation EP	80 000,00 €	6 400,00 €	43 200,00 €	43 200,00 €
LA FORET SUR SEVRE	Centre-ville	rue Saillard du Rivault	Réhabilitation EU	20 000,00 €	1 600,00 €	10 800,00 €	10 800,00 €

	La Ronde	rue de l'Anjobet rue du Stade phase 2	Aménagement voirie	100 000,00 €	8 000,00 €	54 000,00 €	54 000,00 €
LE PIN		Place Oriordan	Mise en séparatif SDA	60 000,00 €	4 800,00 €	32 400,00 €	32 400,00 €
MAULEON	Centre-ville	rue de la Farauderie	Mise en séparatif	50 000,00 €	4 000,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €
MONCOUTANT SUR SEVRE	Centre-ville	rue M. De Lattre de Tassigny	Réhabilitation EP	50 000,00 €	4 000,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €
SAINT AMAND SUR SEVRE		Parking superette	Réfection de chaussée	15 000,00 €	1 200,00 €	8 100,00 €	8 100,00 €
SAINT AUBIN DU PLAIN		rue des Jardins	Mise en séparatif SDA	10 000,00 €	800,00 €	5 400,00 €	5 400,00 €
SAINT PIERRE DES ECHAUBROGNES		rue des Forts rue de la Sancy	Aménagement de voirie	85 000,00 €	6 800,00 €	45 900,00 €	45 900,00 €

TOTAL AGGLO2B : 650 700,00 €

Ces travaux d'eaux pluviales ne bénéficient d'aucune autre participation financière.

Le Conseil communautaire est invité à :

- solliciter les communes concernées à hauteur de 50% du montant HT (y compris la maîtrise d'œuvre) ;
- demander aux conseils municipaux des communes concernées, de délibérer en concordance ;
- imputer les dépenses / recettes sur le Budget Principal, chapitre 13, opération 80321 ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

11 FEV. 2026

Transmis en préfecture le

Notifié ou publié le

11 FEV. 2026

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

